

référence

protection des hommes

n°46 - mai 2012



Syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection



FAIT MARQUANT

Chaussures de sécurité : vers une solution équilibrée ?

P. 2

ZOOM SUR

COFAQ

MAPA
Professionnel

P. 4

INFOS SYNAMAP

Les dernières
actus

P. 7

EN BREF

Les infos du marché
de la prévention et
de la protection

P. 11

Edito

Le SYNAMAP a profondément changé en cinq ans.

Ses commissions techniques se sont étoffées au point que toutes les familles d'EPI sont aujourd'hui représentées. Une Commission "distribution" a vu le jour cette année, permettant ainsi à tous les acteurs du marché de travailler activement sur tous les sujets, économiques ou techniques, en lien avec leurs activités professionnelles.

L'équipe de permanents s'est enrichie de nouvelles compétences et permet au SYNAMAP, chaque numéro de "Référence" en témoigne, d'être présent sur tous les sujets et de nouer des liens de plus en plus étroits avec l'ensemble des acteurs, si variés, de notre éco système.

C'est avec la volonté de continuer sur ce chemin, qui est celui de l'ouverture aux autres, de la cohérence, du dynamisme, et de l'action, que je vous donne rendez-vous au Sénat, le 8 juin prochain, pour nos traditionnelles Rencontres qui seront consacrées aux problématiques de prévention des risques et de protection de l'homme au travail dans le BTP.

Très cordialement.

Bernard Cuny
Président du SYNAMAP



Chaussures de sécurité : vers une solution équilibrée ?

Comme nous l'indiquons dans notre dernier numéro de "Référence", le marché de la chaussure de sécurité a vécu de longs mois dans une grande incertitude...

Quelques signes d'espoir sont cependant apparus, depuis que l'ensemble des professionnels de la chaussure de sécurité s'est réunis à Lyon, le 16 Mars dernier, pour examiner, avec l'aide précieuse du CTC (Comité Professionnel de Développement Cuir Chaussure Maroquinerie), la position que compte prendre le Ministère du travail suite aux changements induits par la publication des nouvelles normes, issus des travaux du TC CEN 161 (EN ISO 20344 et 20345 de décembre 2011 et EN ISO 20347 de février 2012).

Une réunion qui, si elle n'a pas totalement dissipé les inquiétudes des industriels, pourrait cependant augurer de la mise en place d'une solution équilibrée et respectueuse des intérêts et objectifs de chacun. En effet, l'apparition, extrêmement rapide, de ces nouveaux référentiels techniques changeant la donne.

"L'ensemble des professionnels de la chaussure de sécurité s'investit pour mettre en place une solution équilibrée et respectueuse des intérêts de tous"

tives au suivi de la Directive, fin 2010 puis en mai 2011, le Ministère du Travail envisage d'émettre une objection formelle à l'encontre des normes concernées. Deux problèmes principaux sont visés :

- Le risque d'oxydation des inserts métalliques anti perforation ;
- L'incapacité des normes en vigueur d'évaluer correctement les inserts anti perforation non métallique.

Le SYNAMAP et la FFC (Fédération française de la chaussure) réagissent immédiatement et demandent la mise en place d'une période transitoire en faisant observer, d'une part, que le fait d'engager brutalement une objection formelle générerait de facto un vide normatif nuisible pour le marché comme pour l'utilisateur final et que, d'autre part, la révision des

normes en cours répondra à ces deux écueils techniques.

Rappel des faits

Courant 2008 et 2009, l'attention du Ministère du travail est appelée sur des accidents dont ont été victimes des porteurs de chaussures de sécurité suite à des perforations de semelage. Celui-ci fait expertiser les chaussures incriminées : toutes satisfont les exigences de performances requises par les normes (principalement l'EN 20345) donnant présomption de conformité à la Directive 89/686/CEE.

Courant 2010, l'INRS se saisit du problème et conclut dans un rapport de juillet 2010 à la nécessité de remettre en cause la norme.

Dans le cadre de réunions européennes rela-

Jusqu'à fin 2011, l'incertitude est encore totale.

Mais, en décembre 2011, le contexte change et les choses s'accroissent avec la publication des nouvelles normes EN ISO 20344 et 20345, suivie en février 2012 de celle de la nouvelle EN ISO 20347. Ces normes sont publiées au JOUE le 16 février 2012 et la Commission Européenne précise que les anciennes versions cesseront de donner présomption de conformité à la Directive à compter du 30 juin 2012.

Sommaire

Fait marquant	2
Zoom sur.....	4
Affaires publiques.....	6
Infos SYNAMAP.....	7
Nouveaux produits et services.....	8
En bref.....	11

Le 16 mars 2012, les adhérents du SYNAMAP découvrent la proposition que le Ministère entendra défendre lors de la prochaine réunion du Comité de suivi de la Directive, le 8 juin prochain à Bruxelles.

Celle-ci, incontestablement inspirée par la volonté de garantir la sécurité des utilisateurs tout en ménageant les intérêts des acteurs de la filière, repose sur la mise en place d'un échéancier permettant, à court terme, de ne laisser circuler que des chaussures dont la résistance à la perforation aura été évaluée sur la base des normes 2011 et 2012.

Concrètement, cette proposition, qui ne concerne que les produits protégeant contre le risque de perforation, s'articule comme suit :

T¹ (d'aujourd'hui au 1^{er} janvier 2013) : à compter du 1^{er} janvier 2013, toutes les chaussures protégeant contre les risques de perforation évaluées sur la base des anciennes normes devront être retestées conformément aux exigences du paragraphe 6.2.1 de la norme EN ISO 20345 :2011.

T² (du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2015) : écoulement des stocks de produits conçus et évalués selon les anciennes normes ayant satisfait aux nouvelles exigences de résistance à la perforation, sans contre marquage des chaussures mais avec une nouvelle notice d'utilisation.

T³ (post 1^{er} janvier 2015) : à compter du 1^{er} janvier 2015, les chaussures évaluées selon les anciens référentiels techniques

ne peuvent plus être mises sur le marché. Pour poursuivre la mise sur le marché, les produits devront disposer d'une nouvelle AET assise sur les normes de 2011 et 2012.

Après avoir pris connaissance de ce qui précède, les professionnels de la chaussure de sécurité, réunis à Lyon, estiment que si l'économie générale de la proposition est excellente, les délais proposés pour sa mise en œuvre sont trop beaucoup trop courts, notamment en ce qui concerne la date butoir du 1^{er} janvier 2013 dont est assortie la période de "réévaluation des produits".

De fait, le volume des stocks considérés, la lourdeur de la gestion administrative liée à cette opération, les temps de latence

"Les délais de mise en place de la proposition du Ministère du travail sont pénalisants pour l'utilisateur final "

dans la nécessaire communication entre fabricants et distributeurs, sont autant de paramètres objectifs qui militent en faveur d'une extension de ce délai, extension sans laquelle les industriels se retrouveraient placés dans une situation d'autant plus préjudiciable qu'elle finirait

mécaniquement par pénaliser l'utilisateur final.

À l'issue de la réunion, l'ensemble des participants présents ont donc mandaté le SYNAMAP afin que celui-ci propose une réunion au Ministère du Travail sur ce sujet, capital pour eux.

Cette réunion, dont nous espérons qu'elle débouchera sur une solution équilibrée, aura lieu le 15 mai prochain, à Paris.

À suivre...



Quelques détails à rappeler...

Les accidents constatés et ayant donné lieu à la réaction du Ministère ont été peu nombreux. Une dizaine selon certaines sources. Imaginons qu'il y en ait eu 1000, ce qui est loin d'être le cas, et rapportons ce chiffre au nombre de paires de chaussures concernées, c'est à dire 6,5 millions. Le pourcentage obtenu est de **0,02%**... À méditer.

En valeur, la protection des pieds représente environ 20% du marché global des EPI.



COFAQ, Réseau national de distributeurs indépendants

Acteur majeur de la fourniture pour l'industrie, de la quincaillerie et du bricolage, le Groupe COFAQ est un réseau de plus de 400 points de vente indépendants, répartis sur l'ensemble du territoire national. Créé dans les années 50, à l'initiative de commerçants indépendants, soucieux de mutualiser leurs achats pour gagner en compétitivité, le Groupe COFAQ s'est considérablement développé grâce à deux moteurs clés, l'indépendance et l'expertise.

COFAQ est organisé autour de deux pôles. Un pôle grand public, Brico Pro, qui est spécialisé en décoration, aménagement et équipement de la maison et un pôle professionnel, Master Pro et ses déclinaisons, enseigne dédiée à l'outillage, la fourniture et les équipements de protection individuelle pour les professionnels.

"Au sein d'un réseau puissant et organisé, les valeurs de COFAQ s'incarnent dans un engagement réciproque, volontaire et solidaire des adhérents. Grouper les volumes, mutualiser les services, fédérer les compétences et redistribuer les

fruits de sa croissance : c'est ainsi que notre groupement poursuit sa progression au service du développement des entreprises adhérentes" indique Thierry Anselin, Directeur du Groupe COFAQ.

Réseau indépendant, Master Pro apporte les solutions techniques aux besoins des professionnels des entreprises de toutes tailles de l'industrie, du bâtiment, des services, mais également des administrations et collectivités locales. Il se décline en 4 enseignes : Master Pro - pour les spécialistes de l'équipement, de l'outillage et de la fourniture, Master Pro EXPERT EPI, enseigne des distributeurs spécialistes de la sécurité et de la santé de l'homme au travail, Master Pro COMPTOIR - équipement, outillage et fourniture professionnels et Master Pro MASTERMAT - négoce en matériaux.

Master Pro EXPERT EPI, la référence pour la sécurité des professionnels

Enseigne spécialisée dans la protection de la santé et de la sécurité de l'homme au travail, Master Pro EXPERT EPI développe des solutions concrètes adaptées aux situations spécifiques de tous les métiers de l'industrie, du bâtiment et des administrations, autant pour l'utilisateur que pour l'employeur. En effet, Master Pro EXPERT EPI s'engage à proposer des produits et services performants pour protéger et assurer la sécurité des travailleurs et offrir un accompagnement sur-mesure à l'employeur et l'aider à

respecter toutes les obligations légales et réglementaires.

La force de Master Pro EXPERT EPI ? Un investissement permanent dans la recherche des meilleures solutions pour protéger la

santé des travailleurs et leur garantir une sécurité optimale. C'est pourquoi le réseau offre des solutions et conseils personnalisés répondant aux problématiques de ses clients, propose des gammes techniques complètes et sélectionnées sur des critères de qualité exigeants, ainsi qu'un large stock pour assurer une disponibilité immédiate des produits. Le

gain de temps est aujourd'hui un élément clé pour satisfaire le client, dont les besoins sont très souvent immédiats.

Un réseau "Si Pro, Si Proche !"

En 2007, Master Pro définissait la signature commune à l'ensemble de ses magasins : "Si Pro, Si Proche !". Il est clair qu'elle correspond parfaitement à la stratégie de Master Pro. En effet, l'homme est placé au cœur même de son fonctionnement. L'enseigne s'appuie sur l'expertise et les qualités humaines de ses équipes pour intégrer les contraintes de ses clients et leur apporter la solution la plus pertinente. Le savoir-faire de l'enseigne et les services proposés sont sa force, car le client en est le centre. Les équipes sont formées régulièrement pour garantir un conseil pointu en termes de santé et de sécurité des travailleurs. Les magasins offrent également des protections sur-mesure pour satisfaire au mieux leurs clients, etc.

De plus, Master Pro recherche constamment les dernières innovations du marché pour proposer des produits toujours plus performants et confortables.

C'est aussi une enseigne responsable qui s'engage à développer des actions en adéquation avec sa politique de développement durable. Car chez Master Pro, le respect de l'environnement n'est pas simplement une théorie, mais un réel engagement avec la mise en place d'actions concrètes.

Bref, autant de qualités qui font de Master Pro, plus qu'une référence, une évidence !

"La force du Groupe COFAQ repose sur son expérience et sa couverture géographique"

Vianney Hamoir
Directeur du pôle professionnel
et des enseignes Master Pro



Si Pro, si Proche !

En chiffres

CA vente **840** millions d'euros

403 points de vente

2 réseaux spécialisés : Brico Pro (grand public) et Master Pro (professionnel)

4 000 collaborateurs

Plus de **1 000** partenaires fournisseurs

2 millions de références proposées

13 500 références stockées dans **2** centres de distribution



COFAQ

Pôle République secteur 1
1, rue des Transporteurs
86035 POITIERS Cedex
Tél. : 05 49 41 90 36
Email : info@masterpro.fr
Sites Internet : www.cofaq.fr
www.reseau-masterpro.fr
www.masterpro-expertepi.fr



MAPA Professionnel, fabricant de gants de protection

MAPA Professionnel est un leader mondial de la création et de la fabrication de gants de protection. Son expertise est issue de près de 65 ans d'expérience dans le domaine de la protection de la main au travail.

MAPA Professionnel est un fabricant de gants de protection reconnu par l'ensemble du marché de la protection de l'homme au travail, grâce à la qualité incontestable de ses produits, à sa recherche permanente dans l'innovation et à ses performances industrielles.

Les produits, destinés au marché mondial, sont fabriqués sur 4 sites de production. Son implantation dans 19 filiales commerciales lui permet d'avoir une couverture géographique internationale et d'être un spécialiste mondial des EPI dédiés à la protection de la main.

MAPA Professionnel, une société innovante

"Deux processus existent en matière de Recherche & Développement. D'une part, l'innovation naît de la bonne compréhension par le fabricant des besoins des utilisateurs en termes de compromis entre dextérité et protection. Dans l'autre cas, l'initiative vient de l'utilisateur final. Ce processus de développement est d'ailleurs de plus en plus fréquent. Il se tourne donc vers MAPA Professionnel et demande d'étudier la possibilité de concevoir et développer un gant de protection particulier, correspondant à un cahier des charges précis" souligne Robert Pierrefils, Directeur de la division professionnelle monde de MAPA. Sachant que le savoir-faire et l'expérience de MAPA en matière de nouvelles technologies lui permet de proposer rapidement la solution la mieux adaptée à la demande de ses clients. Un atout considérable sur un marché exigeant et très concurrentiel, qui demande un très haut niveau de qualité. Or c'est tout à fait ce que propose MAPA Professionnel, des produits de haute technicité. Chaque gant est donc conçu pour un usage précis et développé avec les utilisateurs finaux. De plus, MAPA Professionnel offre une gamme complète, plus de 200 modèles, segmentés par types de risques (chimique, coupure, thermique...), pour répondre à tous les besoins et exigences

professionnelles. Car rappelons-le, la main est un outil précieux et indispensable à l'homme.

Les utilisateurs au cœur de la stratégie

MAPA Professionnel a inscrit l'utilisateur final au cœur de sa stratégie d'entreprise. En effet, tout est mis en oeuvre pour répondre aux besoins des utilisateurs finaux. Robert Pierrefils nous confirme que "beaucoup d'efforts en R&D sont fournis afin de développer de nouvelles solutions pour produire des gants répondant aux réels besoins manifestés par les utilisateurs finaux". Il est évident que c'est difficile de faire des gants de protection une seconde peau, mais il est clair que MAPA Professionnel met tout en oeuvre pour y arriver. Ses équipes travaillent quotidiennement pour proposer des gants souples et confortables. "Il ne faut pas oublier que ces EPI doivent être portés pendant plusieurs heures sur certains postes de travail.

"MAPA, une solution pour chaque main qui travaille"

Sans ces caractéristiques, il y a de fortes chances que le gant ne soit pas utilisé" ajoute Robert Pierrefils. Les équipes du marketing sont donc très souvent sur le terrain pour rencontrer les utilisateurs finaux afin de mesurer les risques et identifier leurs besoins de façon concrète. Le but étant d'ajuster les produits à la réalité. De plus, MAPA Professionnel a développé un véritable laboratoire d'applications dans son centre technique de Beauvais (Oise). Des tests d'usage, en complément des essais réglementaires et normatifs obligatoires, consistent à reproduire méticuleusement les gestes des utilisateurs pour leur garantir la meilleure protection dans des situations où le risque d'accident est réel.

Autant d'actions qui démontrent son professionnalisme, son expertise, mais aussi son investissement quotidien dans l'amélioration de la qualité de ses produits et dans la satisfaction de ses clients.

MAPA[®]

PROFESSIONNEL



©MAPA Professionnel

En chiffres

- 4 sites de production répartis sur 2 continents
- 1 000 000 de paires de gants fabriquées chaque jour
- 2 centres Recherche & Développement en France & en Malaisie
- 19 filiales qui vendent dans plus de 80 pays



©MAPA Professionnel

MAPA Professionnel

Défense Ouest
420, rue d'Estienne d'Orves
92705 COLOMBES Cedex
Tél. : 01 49 64 22 00
Email : mkgpro.mapa@mapaspontex.fr
Site Internet : www.mapa-pro.com

Derniers textes réglementaires sur la pénibilité au travail

Deux décrets et un arrêté du 30 janvier 2012 (entrés en vigueur le 1^{er} février 2012) définissent les modalités de mise en oeuvre de la fiche de traçabilité des expositions liées à la pénibilité (contenu de la fiche, modèle de fiche, conséquences sur certaines fiches ou attestations d'exposition préexistantes). Ces textes viennent compléter les dispositions relatives à la prise en compte de la pénibilité au travail, prévues dans le cadre de la réforme des retraites (loi du 9 novembre 2010).

Rappelons que dans le cadre de la réforme des retraites, la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 a instauré diverses dispositions relatives à la prise en compte de la pénibilité (prévention, traçabilité des expositions et compensation).

Précisions sur le contenu de la fiche de traçabilité des expositions : Le décret 2012-136 du 30 janvier 2012 (codifié aux articles D. 4121-6 à D. 4121-9 du Code du travail) donne des précisions sur le contenu de la

fiche de prévention des expositions. Cette fiche est établie pour chaque travailleur exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables identifiables et irréversibles sur la santé (article L. 4121-3-1 du Code du travail).

N'oublions que c'est à l'employeur d'identifier les salariés concernés par les facteurs de pénibilité. Cette identification doit passer par celle des postes, des situations de travail ou des activités professionnelles impliquant une exposition significative à un ou plusieurs facteurs de pénibilité.

Le décret 2012-134 du 30 janvier 2012 tire les conséquences de la création de la fiche de prévention des expositions à la pénibilité par rapport à certaines fiches ou attestations d'exposition préexistantes.

Source INRS

Comment conjuguer égalité professionnelle et santé au travail ?

A l'occasion de la journée de la femme le 8 mars dernier, le Réseau ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) propose une analyse différenciée de la santé des femmes et des hommes au travail et identifie des pistes d'action pour conjuguer égalité professionnelle et santé.

L'analyse des statistiques d'accidents de travail, de trajet et de maladies professionnelles de la CNAMTS et du Réseau ANACT montre des évolutions différenciées selon le sexe depuis 10 ans. Entre 2000 et 2010, les accidents de travail des femmes ont augmenté de 23 %, alors que le nombre d'accidents du travail des hommes a diminué de 21 %. Pour la première fois en 2009, les accidents de trajet des femmes dépassent ceux des hommes et pour la première fois en 2010, le nombre de maladies professionnelles décalées des femmes dépasse celui des hommes.

Les effets du travail sur la santé des femmes et des hommes s'expliquent par des conditions de travail différentes pour les deux

populations. Ces différences proviennent de 4 facteurs dans l'organisation du travail : la répartition sexuée des emplois et activités - le cumul des activités et charges professionnelles et familiales en lien avec l'exposition à des horaires atypiques - l'invisibilité des pénibilités, risques et violences dans certains emplois - les critères de mobilité pénalisants pour les parcours. Au travail, les femmes sont autant exposées à la pénibilité physique ou mentale que les hommes, mais elle est moins visible : travail en relation constante avec le public, avec des personnes en situation de détresse, travail morcelé et interrompu, isolé, travail répétitif, à la chaîne, avec des postures contraignantes, ou travail permanent sur écran.

Le réseau ANACT a donc identifié des pistes pour conjuguer égalité professionnelle et santé.

Des ressources téléchargeables sont disponibles sur www.anact.fr.

Source ANACT

A savoir

La France ratifie deux conventions de l'OIT en sécurité/santé au travail

Lors du Conseil des ministres le 15 février 2012, le gouvernement a approuvé deux projets de loi autorisant la ratification de deux conventions de l'OIT (Organisation internationale du travail) : la convention n°187 relative au cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail et la recommandation n°197 afférente au travail maritime. Cette dernière établit les règles de coordination en vue d'assurer une plus grande cohérence entre les normes et les pratiques. Ces conventions constituent un socle cohérent, juridiquement contraignant, une sorte de code du travail mondial, pour les gens de mer et les pêcheurs. Elles traitent tout aussi bien de la protection sociale que de l'ensemble des conditions de travail et de vie à bord.

Source Face au risque (CNPP Entreprise)



L'Anses lance son appel à projets de recherche en environnement et santé au travail

Dans le cadre du programme national de recherche Environnement-Santé-Travail, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a lancé un appel à projets de recherche, en association avec l'ADEME (Agence de la maîtrise de l'énergie et de l'environnement) dans le cadre du Plan cancer 2009-2013 et l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) au titre du Plan Ecophyto 2018. L'appel porte sur l'évaluation et l'analyse des risques environnementaux pour la santé humaine, en population générale ou au travail. Son champ s'étend des risques sanitaires liés aux agents chimiques, biologiques ou aux pesticides, à ceux liés aux nouvelles technologies. Il inclut également des approches transverses, notamment sur la question du cancer.

+ d'infos : www.anses.fr

Rencontres SYNAMAP 2012 : les enjeux de la santé et de la sécurité au travail dans le milieu du BTP

Le SYNAMAP organise la 5^{ème} édition de ses Rencontres, le 8 juin 2012 au Palais du Luxembourg.

Fidèle à son ambition qui est de faire reculer le nombre d'accidents du travail, sources de drames humains et économiques, le SYNAMAP a choisi de consacrer cet évènement annuel aux défis de la santé et de la sécurité au travail dans le milieu du bâtiment et des travaux publics, un secteur fortement touché par les accidents du travail et les maladies professionnelles. L'objectif de ces Rencontres sera triple :

- Restituer la complexité des problématiques liées à la protection des travailleurs du BTP ;
- Illustrer la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière pour promouvoir l'intériorisation des principes généraux de prévention dans la culture BTP ;
- Rappeler l'importance, dans le cadre des

principes généraux de prévention, du réflexe "EPI", chaque fois que la protection collective semble insuffisante et/ou perfectible.

Au cours de cette matinée, des personnalités issues de tous les horizons débattront des enjeux concrets liés à la sécurité des travailleurs du BTP (Table Ronde n°1) et feront un bilan des différentes actions mises en œuvre par les principaux acteurs concernés (campagnes de l'OPPBT, etc.) pour renforcer la politique de prévention des risques dans ce domaine (Table Ronde n°2).

Si vous souhaitez assister à cet évènement, remplissez le bulletin d'inscription en page 12 de ce journal et retournez-le rapidement, les places sont limitées !



Nouvel adhérent du SYNAMAP : JAL GROUP

JALLATTE® représente une marque historique dans le secteur des chaussures de sécurité. La compétence technique, le savoir-faire technologique et la passion du travail bien fait sont les points d'appui d'une marque respectée dans le monde entier. JALLATTE® appartient à JAL GROUP, groupe leader en Europe dans la fabrication et la commercialisation de chaussures de sécurité.

Positionnée sur le milieu et le haut de gamme, la marque JALLATTE® qui a toujours reposé sur l'innovation techno-

logique, est déclinée dans des collections adaptées aux différents marchés ; elle est commercialisée à des réseaux de distribution de grande taille, groupes et groupements, présents sur le marché de l'EPI.



News

Guide pratique : "mieux comprendre l'essai de coupure de la norme EN 388"

La commission "Gants de protection" du SYNAMAP a édité un guide pratique pour vous aider à mieux comprendre l'essai de coupure des gants de protection décrit dans la norme européenne EN 388 : 2003. Il vous permettra également de savoir utiliser les résultats de l'essai de coupure pour donner une information claire et exacte aux utilisateurs.

Pour consulter ce guide, rendez-vous sur notre site www.synamap.fr, rubrique SYNAMAP > Commissions techniques.

Si vous souhaitez obtenir une version papier, veuillez contacter Laure FERRUS, lferrus@synamap.fr.



Mieux comprendre
L'essai de coupure
de la norme européenne EN 388

Le SYNAMAP accueille une nouvelle permanente

Le SYNAMAP poursuit son développement avec le recrutement d'une chargée de formation, Aminata BA, qui a pris ses fonctions le 2 avril dernier : aminata@synamap.fr - 01 47 17 64 36

Rappelons que le SYNAMAP est une organisation interprofessionnelle engagée et active, qui ne cesse d'évoluer pour défendre les intérêts de ses adhérents. Le syndicat s'investit fortement et met en œuvre des actions concrètes pour promouvoir la culture de la prévention et de la protection de l'homme au travail et milite pour la mise en place d'un champ économique stable et harmonisé.



3M FRANCE



Casque auditif Spécifique Agro-alimentaire 3M™ Peltor H520A (SNR 28dB)

Norme : EN352-1

Descriptif : De couleur blanche, ce casque a été conçu pour apporter un bon niveau d'atténuation répondant à la majorité des besoins de l'industrie agro-alimentaire.

Applications : Industrie agro-alimentaire

Bouchons d'oreille à tige 3M™ Pistonz™ PN01015 (SNR 25dB)

Norme : EN352-2

Descriptif : Bouchons à tige confortables en mousse souple polyuréthane, protègent contre des niveaux de bruits de modérés à élevés et quelles que soient les fréquences.

Applications : Industrie/réparation auto, construction, industrie chimique/ pharmaceutique et textile, travail du bois, ingénierie.

Lunette-masque de soudage 2895S

Normes : EN166 - EN169 :2002

Descriptif : Lunette-masque étanche qui protège contre les gaz et les particules fines et contre les impacts à grande vitesse à moyenne énergie.

Applications : Activités de soudage occasionnelles, soudage au gaz ou pour le découpage.



3m-france-epi@mmm.com - www.3m.com/fr/securite

CENTURION



Masque de soudeur New-Tech Automatique (code S905SL)

Norme : EN 397

Descriptif : Masque de soudeur automatique avec adaptateur de montage rapide pour casque Concept visière courte. Alimentation solaire, protection ultra violet/ infrarouge.

Applications : Tous types de soudage à l'arc, soudage plasma et coupage sauf le soudage laser.

centurionsafety@orange.fr - www.centurionsafety.fr

DELTA PLUS



NOMAD S3 CI HI WR SRC

Norme : EN ISO 20345

Descriptif : Chaussures Waterproof Amagnétique-Embout et semelle composite- Renfort arrière-Bandes rétro réfléchissantes-Bon maintien du cou-de-pied-Crampons avec excellentes accroches.

Applications : Milieu industriel - BTP - Artisans - Espaces verts - Transport - Services.

information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

DRÄGER SAFETY FRANCE SAS



ALCOTEST® 3000

Norme : Arrêté d'août 2011 relatif aux dispositions de dépistage de l'imprégnation alcoolique dans les lieux festifs.

Descriptif : Le plus performant des éthylotests de classe 2 - affichage numérique jusqu'à la valeur seuil et au-delà, indication d'un message de positivité - simplicité d'utilisation - longue autonomie.

Applications : Pour les entreprises souhaitant faire de la prévention ou dépister l'alcoolémie et pour le grand public.

safety.france@draeger.com - www.draeger.com

DUPONT PERSONAL PROTECTION



Tyvek® Classic Xpert

Normes : Catégorie III - Type 5B/6B - EN 14126:2003 - EN 1149-5:2008 - EN 1073-2

Descriptif : Combinaison de protection chimique offrant une protection supérieure contre les liquides et particules grâce à une nouvelle technologie de couture en attente de brevet. Design ergonomique.

Applications : Industries chimique, pétrochimique, automobile, pharmaceutique, agro-alimentaire, nettoyage industriel, ...

www.dpp-europe.com/TyvekClassicXpert

EDC PROTECTION



Gamme de protection pour soudeurs

Norme : EN 340-ISO 11611 A1 classe 2

Descriptif : Protections pour soudeurs, en cuir fleur souple ou en croûte RHT (traité pour ne pas se racornir sous l'effet de la chaleur), grande résistance aux projections. Veste, tabliers, boléros, guêtres ...

Applications : Protection lors d'opérations de soudure, de découpe au chalumeau ou de meulage.

eric-keller@edc-protection.com - www.edc-protection.com

FRENEHARD & MICHAUX



Garde-corps SECURIGARD pour ACROTÈRE ISOLE - Fixation sur Z RT

Normes : EN 13374A - NF P93-355

Descriptif : Z RT (Renforcé Thermique) Fixation en acier galvanisé lg 150 ou 250mm créée pour compenser l'isolation des acrotères. S'adapte sur la gamme SECURIGARD®.

Applications : Protection des toitures terrasses techniques sur acrotères isolés (ep isolation entre 60 et 100 mm).

info@securigard.com - www.frenehard-michaux.fr

GAMESTREAM



Séminaire "journée préventive"

Descriptif : Journée pour appréhender la sécurité du travail en hauteur. Comment manager et sensibiliser les personnes exposées aux risques de chute? Avoir une démarche de prévention à travers la protection collective, la protection individuelle, la réglementation applicable.

Dates 2012 : 5 avril à St Etienne (42), 24 mai à Massy (91), 14 juin à Metz (57), 20 septembre à Aix en Provence (13), 11 octobre à Toulouse (31), 22 novembre à Rennes (35).

formation@gamestream.com - www.gamesystem.com

GROUPE RG



Lunettes de protection BENGALE
100.007 (traitement anti-rayure) / 100.007G (version solaire oculaire teinté gris - traitement anti-rayure) / 100.008 (Traitement antibuée)

Normes : EN166 - EN170

Descriptif : Lunettes de protection avec oculaires formant coques - aucune pièce métallique - nez en TPE pour un meilleur confort - injecté en Polycarbonate.

Applications : Lunette à usage industriel. Convient pour utilisation de longue durée (Catégorie Optique 1).

gerard.maigret@groupe-rg.com - www.groupe-rg.com

INFIELD SAFETY



Lunettes de protection WINDOR XL

Normes : EN166 - EN170

Descriptif : Oculaire panoramique flottant : protection de toute la cavité oculaire et vision large. Branches inclinables et pattes de répartition de pression : absence de point de pression.

Applications : Tous secteurs nécessitant une protection oculaire contre les projections.

infield@hrnet.fr - www.infield-safety.fr

JAL GROUP FRANCE



JALLATTE - AUDREY - JJD09

Norme : EN ISO 20345

Descriptif : Tennis en cuir pleine fleur, avec embout acier 200 J et intercalaire anti-perforation 100 % composite. Semelle J-Dream TPU double densité, au profil sportif.

Applications : Industries de transformation (ambiance humide), Transport et Distribution, Tertiaire, Services, Féminines.

JALLATTE - JALDRAKEN X2 - JJ724

Norme : EN ISO 20345



Descriptif : Modèle cuir pleine fleur, avec renfort TPU. Confort du pied garanti avec la nouvelle semelle de propreté J-Multitech. Eléments de sécurité 100% composite. Semelle Triftane™ Fighter.

Applications : Pétrole, Chimie, Industries de transformation (ambiance humide), Transport et Distribution, Tertiaire, Services.

jallatte.fr@jal-group.com - www.jal-group.com

KIPLAY



Pantalon Lee Cooper Workwear
LCPNT 208

Descriptif : Pantalon bicolore multipoches avec ceinture réglable. Empiècement de tissu résistant à l'abrasion au niveau des genoux et à l'arrière au niveau du talon.

Applications : Avec sa ceinture et ses différentes poches, c'est un vêtement particulièrement adapté pour allier confort, look et praticité.

info@kiplay.com - www.kiplay.com

MAPA PROFESSIONNEL



Krytech 586

Normes : EN 388 (4543) - ISO 13997 (18N / 1835g)

Descriptif : Protection coupe haute performance pour des manipulations fines en milieu peu salissant. Textile bleu pour une identification facile du niveau de protection.

Applications : Pose de vitrages, montage de tôles fines, travaux de finition ou maintenance sur pièces tranchantes ou coupantes...

mkgpro.mapa@mapaspontex.fr - www.mapa-pro.com

MUZELLE DULAC HASSON



Nouvelle gamme HV2 ROADY

Normes : EN 471 CLASSE2 - EN 14404

Descriptif : Nouvelle gamme Haute visibilité EN 471 classe 2 : veste, Combinaison, Pantalon avec renfort, Pantalon avec poches genouillères (norme 14404).

Applications : Entreprises travaux publics, Services de l'équipement ou de la propreté, Personnels des pistes d'aéroport.

contact@muzelledulac-hasson.fr - www.muzelledulac-hasson.fr

SIOEN



Veste Haute visibilité Frigoriste (réf. 4650 ABBES)

Normes : EN 342 - EN 471

Descriptif : Veste haute visibilité contre le froid industriel jusqu'à -40°C. Epaulés et coudes renforcés avec doublure additionnelle. Col droit prévu pour ajouter une capuche (vendue séparément).

Applications : Tous les métiers liés au froid industriel et qui nécessitent, en plus, une protection haute visibilité (EN 471).



Combinaison de pluie haute visibilité ignifugée et anti statique (réf. 5634 GERALTON)

Normes : EN ISO 14116 - EN 1149 - EN 13034 - EN 343 - EN 471

Descriptif : "Multi risques" 100% étanche Capuche détachable, nombreuses poches, manches élastiquées avec rétrécissement par bande auto-agrippante, jambe avec ouverture latérale.

Applications : Tous les métiers liés à la nécessité d'une protection multi risques et à un environnement ATEX.



Parka Haute visibilité avec Softshell manches amovibles détachable (réf. 401A POWELL)

Normes : EN 471 - EN 343 (3/3) - EN 14058

Descriptif : Multi-fonctionnelle 4 en 1 ; protection contre le froid, la pluie, respirant avec couche extérieure du tissu déperlante. Enduction absorbant l'humidité.

Applications : Utilisable dans toutes les conditions climatiques et dans tous les métiers. Coloris jaune fluo/marine, orange fluo/marine;

www.sioen.com

SORIFA



LIBAL UV 50+ protection 2 en 1

Descriptif : Très haute protection SPF 50+, anti UV A et UV B + protection polyvalente contre les solutions aqueuses, graisses, solvants, goudrons, etc.

Applications : Pour mains, bras et visage des personnes exposées aux rayonnements solaires : BTP, voirie, espaces verts, etc.

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com

T2S



Sweat DARWIN

Normes : EN 471 2/2

Descriptif : Haute visibilité. Chaud. Fentes latérales au bas du sweat. Col fermé par fermeture à glissière. Bandes rétro réfléchissantes microbilles élasthanne RETHIOTEX®.

Applications : Sweat haute visibilité. Préconisé pour les sociétés de BTP, les collectivités...



Polo BORNEO

Norme : EN 471 2/2

Descriptif : Extrêmement léger, aérations en maille ajourée sous les bras, col fermé par 2 boutons, bandes rétro réfléchissantes microbilles élasthanne RETHIOTEX®.

Applications : Polo haute visibilité. Préconisé pour les sociétés de BTP, les collectivités...



Tee-shirt BALI

Norme : EN 471 2/2

Descriptif : Extrêmement léger. Aérations en maille ajourée sous les bras. Col V. Dos protège-reins. Bandes rétro réfléchissantes microbilles élasthanne RETHIOTEX®.

Applications : Tee-shirt haute visibilité. Préconisé pour les sociétés de BTP, les collectivités...

info@t2s.fr - www.t2s.fr

VALMY



Masque coquille souple 100% recyclable "GREEN i", EOR® (usage courant) ou SPIREOR® (usage intensif)

Normes : EN 149:2001 + A1:2009 - CE 0194

Descriptif : L'unique masque de protection respiratoire 100% recyclable, au confort respiratoire inégalé. Ultraléger (- de 12 gr), jetable, garanti étanche et efficace.

Applications : Industrie (Bois, Agroalimentaire-Automobile-BTP..) - Agriculture, Hygiène, Préventeurs/médecins du Travail.



c.regnault@valmy.eu et l.thimonier@valmy.eu - www.valmy.eu

Elections présidentielles : les candidats manquent d'ambition pour l'Industrie !

Le GFI (Groupe des Fédérations Industrielles) a organisé une conférence de presse le 15 mars dernier sur le bilan 2011 et les perspectives 2012 de l'industrie, avec l'appui de Coe-Rexecode (Centre d'observation économique et de Recherche pour l'Expansion de l'économie et le Développement des Entreprises).

"Alors qu'une phase de croissance est anticipée pour 2012, les conditions d'une franche reprise ne sont pas réunies pour l'industrie. Le GFI interpelle les candidats à l'élection présidentielle sur leur manque de vision et d'ambition pour l'Industrie. Le GFI demande un environnement fiscal et réglementaire simplifié et stable et rappelle l'urgence d'établir des conditions propices à l'emploi et à la compétitivité" a déclaré Pierre Gattaz, Président du GFI. Celui-ci constate que "les conditions d'une franche reprise ne sont pas réunies" et interpelle les candidats à l'élection présidentielle sur 6 points essentiels pour l'industrie, à long, moyen et court terme, comme par exemple "retrouver une ambition conquérante pour favoriser la croissance et l'emploi de l'Industrie en France" et "agir sur l'investissement, l'innovation, l'internationalisation et la qualité".

"Au-delà de la campagne présidentielle, il apparaît nécessaire de rapprocher les français de l'industrie" signale Patrick Blain, Président du CCFA (Comité des Constructeurs Français d'Automobiles), qui a également présenté la Semaine de l'Industrie qui s'est déroulée du 19 au 25 mars avec plus de 2200 opérations organisées dans toute la France.

Ouverture d'un mastère spécialisé "Maîtrise des risques industriels"

Le Mastère spécialisé de MINES ParisTech "Maîtrise des risques industriels" (MRI) est une formation Post-Master de haut niveau dans le domaine de la sécurité, accrédité par la Conférence des grandes écoles. Il associe théorie et pratique, sciences de l'ingénieur, sciences sociales, droit et gestion, a été établie pour répondre à une demande essentielle du monde industriel et des services de l'état : disposer de cadres qui puissent prendre très rapidement des responsabilités opérationnelles dans le domaine de la sécurité industrielle. Le programme a été défini pour répondre aux exigences du métier de gestionnaire des risques HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement), souvent au carrefour des enjeux que l'entreprise rencontre dans sa fonction de production. Il bénéficie d'une expérience de collaboration étroite avec le monde industriel et avec les services de l'état (Intérieur, Equipement et Défense).

Pour + d'infos sur cette formation : www.mines-paristech.fr

Info

Grilles d'évaluation des pratiques en santé et sécurité

La prévention des risques professionnels n'est pas seulement une question d'expert, mais un sujet qui concerne toutes les fonctions de l'entreprise (RH, achats, production...). Elle nécessite une gestion et un suivi régulier, avec un management de la santé et de la sécurité au travail sollicitant toutes ces fonctions.

En coopération avec les CARSAT et les chambres de métiers, l'INRS met à disposition 2 nouveaux outils pour évaluer les pratiques en santé et sécurité au travail :

- la grille DIGEST, outil de diagnostic en prévention pour les entreprises de moins de 50 salariés,
 - la grille GPS&ST 2011, grille de positionnement en santé et sécurité au travail pour les entreprises de plus de 50 salariés.
- Pour + d'infos : www.inrs.fr

Source INRS

Editeur de Référence :
SYNAMAP

Défense 1 - 39/41 rue Louis Blanc
92038 Paris La Défense cedex

Tél. : 01 47 17 64 36 / Fax : 01 47 17 64 97

Email : infos@synamap.fr / Web : www.synamap.fr

Directeur de la publication :
Bernard Cuny

Réalisation :
Communication SYNAMAP

Les articles de ce journal peuvent être reproduits,
à condition de citer la source et d'en informer le
SYNAMAP.

Rencontres du SYNAMAP 2012

"Le milieu du BTP et les défis de la sécurité au travail"

Bulletin d'inscription



Rencontres SYNAMAP 2012 : Le milieu du BTP et les défis de la sécurité au travail

Le SYNAMAP, syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection, organise la 5^{ème} édition de ses Rencontres, le 8 juin 2012 au Palais du Luxembourg, de 9h30 à 12h30. Cette matinée sera suivie d'un déjeuner, offert par le SYNAMAP, dans les Salons de Boffrand de la Présidence du Sénat.

Fidèle à son ambition qui est de faire reculer le nombre d'accidents du travail, sources de drames humains et économiques, le SYNAMAP a choisi de consacrer cet événement annuel aux défis de la santé et de la sécurité au travail dans le milieu du bâtiment et des travaux publics, un secteur fortement touché par les accidents du travail et les maladies professionnelles.

L'objectif de ces Rencontres sera triple :

- Restituer la complexité des problématiques liées à la protection des travailleurs du BTP ;
- Illustrer la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière pour promouvoir l'intériorisation des principes généraux de prévention dans la culture BTP ;
- Rappeler l'importance, dans le cadre des principes généraux de prévention, du réflexe "EPI", chaque fois que la protection collective semble insuffisante et/ou perfectible.

Au cours de cette matinée, des personnalités issues de tous les horizons débattront des enjeux concrets liés à la sécurité des travailleurs du BTP (Table Ronde n°1) et feront un bilan des différentes actions mises en œuvre par les principaux acteurs concernés (campagnes de l'OPPBT, etc.) pour renforcer la politique de prévention des risques dans ce domaine (Table Ronde n°2).

Si vous souhaitez assister à ces Rencontres, merci de retourner le bulletin ci-dessous au plus tard le 21 mai 2012. Le nombre de places étant limité et l'accès au Palais du Luxembourg étant strictement réglementé, seuls les premiers qui auront répondu seront inscrits prioritairement et recevront une invitation officielle.

Bulletin d'inscription à retourner avant le 21 mai 2012 à :
SYNAMAP - Mme Laure FERRUS - 39/41 rue Louis Blanc - 92038 PARIS LA DEFENSE Cedex

Société :

M. Mme Nom : Prénom :

Fonction :

Tél. : Email :

Adresse :

Code postal : Ville :

Souhaite participer aux "Rencontres SYNAMAP 2012" du 8 juin 2012 et sera présent(e) :

à la matinée des Rencontres

au déjeuner